



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 13 septembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/42 de la Municipalité, du 16 septembre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la délégation de la manipulation des caméras et le visionnage en direct pendant les manifestations sportives du Lausanne-Sport à une entreprise de sécurité privée et ce, pour la présente législature..

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi treize septembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



La secrétaire adjointe :